

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 08 JUILLET 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 30 juin 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean Marie, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à PARIS Bruno, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, CEARD Audrey donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, COULOUMY Christian donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à RAIZER Bernard, GOURLAIN Mireille, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre.

RAPPORT N° 2025/168 : Transition écologique - Etude logistique bas carbone

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2021, portant sur la prise de compétence mobilité de la CCSP ;

Vu l'arrêté préfectoral de modification des statuts du 25 juin 2021 ;

Vu la délibération n°2024/87 approuvant le plan de mobilité simplifié de Serre-Ponçon et notamment l'axe 5.3 « Mutualiser les ressources logistiques » ;

Considérant que la Communauté de communes Serre-Ponçon a obtenu une subvention Région SUD et ADEME pour une étude d'opportunité et de faisabilité technico-économique d'un service de transport ferroviaire de déchets et d'autres marchandises sur l'axe de la vallée de la Durance ;

Considérant que les Communautés de communes du Guillestrois – Queyras, du Pays des Ecrins, et de Serre-Ponçon Val d'Avance ont donné leur accord pour constituer un groupement de commande ;

Considérant que la signature de la convention de groupement de commande doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil Communautaire ;

Considérant que la convention prévoit que la CCSP en tant que coordonnateur du groupement sera en charge notamment de la passation du marché et du paiement des factures auprès du prestataire ;

Considérant qu'une commission d'appel d'offres sera en charge de la sélection du prestataire pour la réalisation de l'étude ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente, entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ** :

- **DE VALIDER** la constitution d'un groupement de commandes selon les termes de la convention jointe ;

- **DE DESIGNER** la CCSP comme coordonnateur du groupement de commande ;
- **DE DESIGNER** Madame la Présidente comme représentante de la commission de marché/d'appel d'offres telle que décrite aux articles 4 et 6 de la convention jointe ;
- **DE DESIGNER** Monsieur Christian DURAND comme suppléant de Madame la Présidente à la commission de marché/d'appel d'offres conformément à l'article 6 de la convention jointe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention de groupement de commande et tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD